



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

Date de convocation du conseil municipal : 4 février 2016

Présents : Mmes Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Patrice LARCHEVÊQUE, Laurent LEDRU, Valéry PATIN, Corentin ROLAND, Hubert TÊTARD, Eric VAGANAY.

Absents :

Début de la séance à 20h40.

Secrétaire de séance : Mr Benoît Debout

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2015

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Cession de la maison du 15 rue de l'Église

Mme Lozano informe le Conseil Municipal que la maison a fait l'objet de nombreuses visites. Certaines personnes sont très intéressées mais trouvent le prix de vente fixé à 525 000 € élevé. Elle propose de baisser le prix de vente à 480 000 €.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 480 000 €.

* * *

3. Compte rendu de la réunion avec le Conseil Départemental

Mme Lozano et M Patin ont rencontré des représentants du Conseil Départemental pour faire le point sur les subventions pouvant être accordées dans le cadre d'un assainissement collectif. M Patin explique que le prix du M3 d'eau facturé s'établit à 2.80 € en tenant compte des taxes et des frais fixes. Ce prix est donc supérieur à 2.40 €, montant minimum pour bénéficier de la subvention du Conseil Départemental.

* * *

3. Point sur le projet d'assainissement

M Patin informe le Conseil Municipal de la réunion sur l'assainissement qui s'est tenue avec Amodiag (société en charge de l'étude), de l'ADTO et d'un représentant du Conseil Départemental. Il insiste sur le fait que l'aspect financier de l'étude est très mal présenté et que, en cas d'assainissement collectif, le prix du m3 d'eau facturé qui ressortait à 5 € serait en fait d'environ 7.5 €.

Le financement de l'assainissement collectif dont le budget est estimé à 1.8 M€ pourrait être assuré comme suit :

- Subvention de 450 000 € par le Conseil Départemental.
- Subvention de 600 000 € par L'Agence de l'Eau.
- 750 000 € à charge de la commune dont 400 000 € sur les fonds propres et 350 000 € en emprunt.

Toutefois il reste à vérifier avec l'Agence de l'Eau que la subvention sera bien accordée et que le projet soit retenu comme prioritaire pour le mettre en œuvre rapidement. Un rendez-vous a été pris le 26 février avec l'Agence de l'Eau pour traiter ces sujets.

* * *

4. Plan Local d'Urbanisme

M Patin informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec l'OPAC et M de Pontalba pour étudier la possibilité de réhabilitation des bâtiments du centre du village. D'autre part M Patin a rencontré M Timonier du bureau d'étude ARVAL pour quelques ajustements à porter au PLU. Une réunion doit être organisée dans la 1^{ère} quinzaine de mars pour valider ces modifications et prévoir la mise en enquête publique au mois de juin pour une délibération finale en septembre.

* * *

5. Délibération pour la mise aux normes de l'éclairage public au Puits de Rully

Dans le cadre de la mise aux normes de l'éclairage public de la commune, Mme Lozano propose d'inscrire au budget 2016 le changement des candélabres et la mise en conformité des armoires électriques au Puits de Rully. Le coût s'élève à 31 829 € HT, soit 14 541 € à charge de la commune après subvention du SE60.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire cet investissement au budget 2016.

* * *

6. Révision des tarifs de location de la salle Jean Ruby

Mme Lozano expose que le coût de fonctionnement moyen annuel ressort à 4 600 €. Le tarif de location est de 1 000 € pour les personnes extérieures et de 350 € pour les habitants de la commune. Les recettes des années précédentes ont été :

- 2013 : 4 150 € pour 10 locations dont 1 extérieur.
- 2014 : 4 425 € pour 10 locations dont 1 extérieur.
- 2015 : 8 800 € pour 15 locations dont 5 extérieurs.

Le prix de location pour les extérieurs semble élevé et Mme Lozano propose de le baisser à 800 € sauf pour les professionnels. Le prix pour les habitants du village serait maintenu à 350 € et un tarif dégressif sera mis en place pour les professionnels à partir de la 5^{ème} location dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle grille tarifaire.

* * *

Questions diverses

Mme Lozano informe le Conseil Municipal qu'elle a été nommée comme représentante de CSO à la commission paritaire de SE60.

Terrain à bâtir ex propriété Louchez

Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'acheteur du terrain qui doit faire construire une habitation. Il souhaite que l'accès véhicule se fasse par le chemin de Chamant et non par l'allée des Tilleuls comme prévu initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que l'accès se fasse par le chemin de Chamant sous réserve de la signature d'une convention prévoyant la remise en état de la voie d'accès après les travaux, le nom stationnement de véhicules et la mise en place d'un revêtement ad hoc dont la nature sera précisée.

Propriété de M Roland rue de l'Eglise

M Roland sollicite un accès véhicules entre la chapelle funéraire et l'Eglise et une ouverture dans le mur. Considérant que cela dénaturerait la place de l'église, le Conseil Municipal décide de ne

pas donner suite à cette demande. Un rendez-vous sera organisé avec M Roland et son architecte pour étudier une solution alternative.

Prochaines dates à retenir :

10 mars à 18h00 : réunion budget 2016.

Prochains conseils municipaux les 11 avril, 12 mai et 16 juin à 20h30.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

* * *